

- 5) *Orientation : la lecture de carte* ..... 3 h 30  
**Être capable :**  
 - d'interpréter les types de cartes utilisées pour la route et le VTT,  
 - de reconnaître les symboles des cartes,  
 - d'orienter sa carte en fonction des éléments extérieurs,  
 - de suivre un parcours tracé sur une carte (route et VTT),  
 - de se situer sur la carte.
- 6) *Cyclo-découverte* ..... 0 h 30  
**Être capable :**  
 - de donner les principes d'une Cyclo-découverte, son règlement.
- 7) *Convention Pré-accueil* ..... 1 h 00  
**Être capable :**  
 - de définir les conditions pour créer une convention Pré-accueil dans un club,  
 - de gérer l'organisation administrative, remplir et suivre le dossier d'une demande de Pré-accueil.
- 8) *Bilan et clôture du stage* ..... 1 h 30  
 - Pas d'évaluation

## 2 - Niveau II ↘ Initiateur club

Le stage de formation est placé sous l'autorité du délégué régional à la formation avec la possibilité de déléguer au DDF la responsabilité du stage. Il est organisé par le comité départemental (CoDep) ou par le comité régional (CoReg).

### Conditions d'admission :

- être volontaire et motivé,
- être licencié à la FFCT,
- être titulaire du diplôme d'animateur club,
- avoir 18 ans dans l'année pour suivre la formation,
- avoir le PSC1

### Prérogatives

C'est un homme ou une femme de terrain capable d'apporter les connaissances nécessaires à la pratique du cyclotourisme au sein d'un club auprès d'un public de jeunes et/ou d'adultes.

- Il/Elle organise et conduit une Cyclo-découverte.
- Il/Elle encadre les activités d'une Vélo-École (mobilité à vélo).
- Il/Elle peut créer une école de cyclotourisme par dérogation.
- Il/Elle peut accompagner en autonomie un groupe de jeunes sur une durée maximale de 2 jours (1 nuitée).
- Il/Elle peut participer à l'encadrement d'un séjour d'adultes licenciés au sein du club sur plusieurs jours en France et/ou à l'étranger.

### Filière jeune éducateur fédéral :

- avoir 16 ans dans l'année pour suivre la formation,
- avoir le PSC1,
- il/elle est considéré(e) comme « stagiaire » jusqu'à l'obtention de la majorité,
- il/elle ne peut exercer qu'en présence d'un éducateur majeur ou d'un adulte expérimenté.

### Mise en œuvre

La formation d'initiateur est assurée par un instructeur et/ou un moniteur fédéral. Le candidat doit maîtriser l'utilisation du vélo (propulsion / équilibre / conduite).

La formation se déroule sur 5 jours. Elle comporte des mises en situation pratique sur le terrain avec un double objectif :

- tester les aptitudes des stagiaires au niveau technique et pratique et les améliorer s'il y a lieu,
- mettre les stagiaires en situation d'encadrement pour leur inculquer les notions concrètes de conduite de groupe et les fondamentaux de l'encadrement.

### L'évaluation

Le stagiaire est évalué tout au long du stage. Au terme de celui-ci, le directeur de stage et l'équipe pédagogique peuvent demander un complément de formation pour renforcer des aspects liés à la sécurité des pratiquants. Les résultats sont validés par le DRF.

### Qualification

Le diplôme d'initiateur est validé pour 3 ans, le titulaire devra procéder au renouvellement de sa qualification (voir chapitre IV).

**Durée totale de la formation :** 32 heures (4 jours ou 2 x 2 jours).

**Programme de formation**

1. Rôles et fonctions de l'initiateur.
2. Responsabilités des éducateurs.
3. Technique (maîtrise du vélo, pilotage).
4. Connaissance du milieu naturel.
5. Orientation (rando-guide, boussole).
6. Conception et réalisation d'une randonnée.
7. Règlementation afférente à la vie collective.
8. Animation hors-vélo dans le cadre de séjours.
9. Approche pédagogique (mise en place et application d'une séance).
10. Organisation et fonctionnement d'une école cyclo ou d'un PAJ.
11. Connaissance des publics et comportement citoyen.
12. Vélo-École.
13. Évaluations et bilan du stage.

**Contenus et compétences à développer**

- |   |        |
|---|--------|
| 1) <i>Rôles et fonctions de l'initiateur</i> .....  | 0 h 30 |
| 2) <i>Responsabilités des éducateurs</i> .....  | 1 h 30 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de définir les limites des prérogatives de l'initiateur et la responsabilité des éducateurs (responsabilité civile, responsabilité pénale, obligation de moyens). |        |
| 3) <i>Technique (maîtrise du vélo, pilotage)</i> .....  | 8 h 00 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de définir les fondamentaux techniques des activités du vélo,   |        |
| - de maîtriser les gestes techniques : équilibre / pilotage / propulsion.   |        |
| 4) <i>Connaissance du milieu naturel</i> .....  | 2 h 00 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - d'expliquer la vie des êtres (faune – flore) vivants dans leur milieu,  |        |
| - d'adopter et de faire adopter des comportements visant à respecter l'environnement et la biodiversité.  |        |
| 5) <i>Orientation (rando-guide, boussole)</i> .....   | 4 h 00 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de réaliser un rando-guide,   |        |
| - d'utiliser la boussole pour se guider ou se repérer,  |        |
| - de suivre et contrôler le groupe en déplacement.  |        |
| 6) <i>Conception et réalisation d'une randonnée</i> .....   | 3 h 30 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de concevoir une Cyclo-découverte adaptée à son public et de la réaliser,   |        |
| - de tracer sur une carte un itinéraire.  |        |
| 7) <i>Règlementation afférente à la vie collective dans le cadre de séjours</i> .....   | 1 h 00 |
| (jeunes et adultes)   |        |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de différencier tous les types de séjours,  |        |
| - de faire respecter la réglementation pour les activités annexes sur les séjours.  |        |
| 8) <i>Animation hors vélo dans le cadre de séjours</i> .....  | 3 h 00 |
| (Jeunes et adultes)   |        |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de connaître et faire appliquer les réglementations afférentes aux règles de vie adaptées au public,  |        |
| - de concevoir des activités de découverte (nature, scientifique, patrimoine...),   |        |
| - d'organiser et de gérer des activités de veillée,   |        |
| - d'organiser le planning d'un week-end pour les jeunes et adultes d'un club.   |        |
| 9) <i>Approche pédagogique</i> .....  | 2 h 30 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de déterminer les paramètres de la démarche pédagogique à partir d'une séance technique réalisée par le formateur,  |        |
| - de différencier les phases d'une séance (prise en main, corps de séance, retour au calme),  |        |
| - d'être en situation pédagogique sur un exemple de séance.   |        |
| 10) <i>École de cyclotourisme et Point accueil jeunes (PAJ) : organisation et le fonctionnement</i> .....   | 2 h 00 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de créer une école de cyclotourisme,  |        |
| - de faire fonctionner un PAJ et une école de cyclotourisme (aspects administratifs, règles de l'encadrement de l'école, responsabilité des éducateurs...),         |        |
| - de définir les grandes lignes d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique.  |        |
| 11) <i>Connaissance des publics et comportement citoyen</i> .....   | 1 h 00 |
| <b>Être capable :</b>   |        |
| - de définir les caractéristiques et les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors),   |        |
| - d'éveiller à l'éducation citoyenne.   |        |

12) Vélo-École ..... 1 h 00

**Être capable :**

- de développer une Vélo-École dans un club,
- d'apprendre l'aisance à vélo pour se déplacer en sécurité,
- d'animer un cycle de 10 séances d'une Vélo-École,
- de contrôler un groupe en déplacement en ville dans un esprit citoyen.

13) Évaluation et bilan du stage ..... 2 h 00

Un bilan individuel est réalisé sur le comportement du stagiaire dans le cadre de l'animation du groupe (encadrement / sécurité / orientation / mécanique de terrain). En cas d'insuffisance dans un des domaines, un complément de formation sera demandé aux stagiaires pour valider le diplôme.

14) Stage pratique ..... 1 h 00

Un stage pratique est à effectuer dans l'année qui suit le stage d'initiateur dans un club ou lors d'une organisation contrôlée par la FFCT ou ses structures (club, CoDep, CoReg, FFCT). Il se déroule sous couvert d'un éducateur fédéral. Il correspond à une mise en situation technique de l'initiateur au travers de 4 situations d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes. Un rapport d'activité précisant l'intervention de l'initiateur et le bilan de ces 4 actions devra être remis au DRF pour validation du diplôme d'initiateur. Ce rapport est complété, si besoin, par un stage sur la formation complémentaire demandé à l'issue du stage de formation d'initiateur.

**Formation complémentaire :** à la suite de l'évaluation formative réalisée lors du stage initiateur, il est proposé au candidat de compléter ses connaissances soit lors d'un stage complémentaire (mécanique, pilotage, orientation, etc.) lors de l'encadrement d'une manifestation (Semaine jeunes, Trait d'union,...) ou lors de l'encadrement d'un séjour (jeunes ou adultes) pendant au minimum 2 jours.

### 3 - Niveau III ↘ Moniteur fédéral

Le calendrier des stages de formation Moniteur fédéral est validé par la commission nationale de Formation. L'organisation des stages est déléguée au CoReg et placée sous la responsabilité du DRF.

**Conditions d'admission :**

- être volontaire et motivé,
- être licencié FFCT,
- avoir 18 ans révolus.

**Prérequis :**

- être titulaire du diplôme d'initiateur depuis au moins 1 an,
- présenter un bilan d'activités des actions de l'année passée.

**Prérogatives :**

- il intervient dans les différentes techniques permettant la pratique du cyclotourisme quel que soit le vélo,
- il programme et encadre les activités pour tous les publics au sein des structures fédérales (club / CoDep / CoReg / FFCT),
- il conçoit et assure l'encadrement de séjours FFCT,
- il participe aux actions de formation.
- il peut occuper la fonction de délégué départemental à la formation et par dérogation à la fonction de délégué régional.

**Mise en œuvre**

La formation est dirigée par un instructeur fédéral, assisté d'un ou plusieurs cadres fédéraux (DTN, CTN, instructeur, instructeur stagiaire, moniteur et selon les besoins, d'intervenants spécialisés) :

- mise en situation d'encadrement en présence d'un public des différents thèmes abordés lors des stages de formation animateur et initiateur,
- gestion de projet pédagogique dans la structure.

Un groupe de jeunes cyclotouristes mineurs sera présent 24 heures lors du déroulement du stage.

L'évaluation du candidat lors de la formation se fait au travers de trois items :

- connaissances : oral sur deux questions,
- pédagogie : préparation et conduite de séance,
- technique : pratique de terrain avec des aspects techniques de conduite et maniabilité / orientation / connaissance mécanique / sécurité.

**Qualification**

Le moniteur est stagiaire pendant 1 an après avoir suivi la formation. Dans ce laps de temps, le stagiaire devra effectuer un stage pratique en structure et produire un rapport, remis au responsable pédagogique de la session de formation. Il sera transmis au DRF pour avis et à la CNF pour validation finale. La qualification de moniteur fédéral est validée pour 3 ans, le titulaire devra procéder au renouvellement de sa qualification (voir chapitre IV). La réalisation d'un rapport d'activité est à transmettre au DRF.

**Durée totale de la formation :** 48 heures (6 jours – 2 x 3 – 3 x 2).